



Direction de la Transition Écologique et du Climat

2022 DTEC 57 Participation de la Ville de Paris à l'organisation du Forum zéro carbone le 8 décembre 2022 et signature d'une convention média avec la SAS LA TRIBUNE NOUVELLE

PROJET DE DÉLIBÉRATION EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le 12 décembre 2015, était signé à Paris un accord historique de lutte contre le changement climatique, visant à limiter le réchauffement de la planète à un niveau nettement inférieur à 2°C et en poursuivant les efforts pour le limiter à 1,5°C. Conclu à l'issue de la 21e conférence des parties (COP 21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, cet accord ambitieux et universel vise aussi à renforcer la capacité des pays à faire face aux conséquences du changement climatique et à les soutenir dans leurs efforts.

En décembre 2020, La Ville de Paris et La Tribune ont réaffirmé leur engagement dans la lutte contre le changement climatique, en organisant le premier Forum Zéro Carbone, à l'occasion du 5ème anniversaire de l'accord de Paris, à la suite du travail commun engagé par la Ville de Paris avec La Tribune depuis plusieurs années au sujet des villes plus inclusives, résilientes et innovantes.

En 2021, la Ville de Paris et La Tribune ont souhaité poursuivre cet engagement, en organisant une nouvelle édition du Forum Zéro Carbone le 30 novembre 2021.

En 2022, la Ville de Paris et La Tribune souhaitent à nouveau poursuivre leur engagement pour l'organisation d'un nouveau Forum Zéro Carbone à l'occasion de la journée mondiale du climat le 8 décembre 2022.

La mise à disposition gratuite des salons de l'Hôtel de Ville pendant 3 jours – avec le montage et le démontage – sera accordée, pour un montant réputé valorisé à 120 000 euros HT.

Afin de permettre le bon déroulé du Forum susvisé, je vous propose :

- d'approuver le principe et les modalités de la convention média avec la SAS La Tribune Nouvelle pour l'organisation du Forum zéro carbone le 8 décembre 2022,
- de m'autoriser à la signer.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2022 DTEC 57 Participation de la Ville de Paris à l'organisation du Forum zéro carbone le 8 décembre 2022 et signature d'une convention média avec la SAS LA TRIBUNE NOUVELLE

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants;

Vu le projet de délibération en date des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention média avec la SAS La Tribune Nouvelle pour le Forum zéro carbone, jointe en annexe ;

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités de la convention média avec la SAS La Tribune Nouvelle pour le Forum zéro carbone, jointe en annexe à la présente délibération ;

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la SAS La Tribune Nouvelle ladite convention ;

Article 3 : Les salons de l'Hôtel de Ville sont mis à disposition de la SAS La Tribune Nouvelle gratuitement, du montage au démontage de la séquence, soit une durée de 3 jours, pour un montant valorisé à hauteur de 120.000 € HT.